



Quel validité a un devis expiré

Par **buffy3172**, le **26/12/2013** à **21:55**

Le 19 nov 2013 j ai signé un devis pour des fenêtres, volets roulants, bardage et une porte de service effectué le 16 septembre 2013 qui était valable 1 mois. Es ce que je peux m en servir pour résilié l affaire. L entreprise m'a posé une porte de service plus petite que celle que j avais et pas fini la pose depuis 5 semaine. Je n ai pas signée de bon de commande ni versé d acompte Es ce qu'il peut me demander des frais ou payée le matériel alors qu'il ont commandé avant d avoir mon acompte. Merci